

DÉPARTEMENT de L'ESSONNE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES

Service Environnement
Bureau Forêt Chasse et Milieux Naturels

**DESTRUCTION A TIR DES ANIMAUX
CLASSES NUISIBLES**

Campagne 2017 / 2018
B I L A N

**Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir,
à l'issue de la période de destruction autorisée**

Je soussigné (nom, prénom) : -----

demeurant à (adresse complète) : -----

N° de téléphone obligatoire :-----

Espèces ayant provoqués les dégâts	Nombre d'animaux détruits	Numéro d'autorisation(s) inscrit(s) sur votre (vos) demande(s) * (en haut à droite)
CORNEILLE NOIRE		
CORBEAU FREUX		
PIE BAVARDE		
BERNACHE DU CANADA		
RENARD		
FOUINE		
LAPIN DE GARENNE		
PIGEON RAMIER		
SANGLIER		

* Indication indispensable merci de la préciser

A _____, le
(signature)

BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

DDT SE/BFCMN
Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

ATTENTION

**L'absence de retour de bilan dans les délais, entraînera le refus d'autorisation de
destruction à toute demande sollicitée l'année suivante.**